

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 11 septembre 2021 à 8h30

Salle polyvalente - Rittershoffen

Présents :

M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Marc MOSER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Jean-Max TYBURN, M. Gérard VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF, M. Dany ZOTTNER.

Absents / excusés / procurations :

M. Patrick BETTINGER (pouvoir donné à M. Hubert WALTER), M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Joel HERZOG, M. Éric HOFFSTETTER, Mme Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Jean-Claude KOEBEL, M. Jean-Claude NETH, M. Guillaume PETER, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Philippe SPECHT (pouvoir donné à M. Dany ZOTTNER), Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER.

DCS 2021-II-01 Installation d'un nouveau délégué syndical

DCS 2021-II-02 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2021-II-03 Adoption du PV du comité syndical du 11 février 2021

DCS 2021-II-04 Arrêt du projet plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord

Informations diverses :

Calendrier des réunions 2021

Séance du samedi 11 septembre 2021 à 8h30

Salle Polyvalente – Rittershoffen

Délibération CS n°2021-II-04 : Arrêt du projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord

Rapport présenté par Marie-Odile BECKER, Vice-Présidente.

Par délibération du 11 avril 2019, le comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord a prescrit l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord, défini les grandes étapes de son élaboration, ainsi que les modalités de concertation.

Le PETR de l'Alsace du Nord est membre de l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise -ADEUS- à qui il a confié les études relatives à l'élaboration du PCAET.

Les enjeux du PCAET étant étroitement liés à ceux du schéma de cohérence territoriale (SCoT) dont la révision est conjointe à l'élaboration du PCAET, une attention particulière a été portée à la cohérence et l'articulation des deux démarches.

Conformément à la loi et à la délibération de prescription, le PCAET a été élaboré dans le cadre d'une concertation associant, pendant toute la durée de la procédure, les partenaires institutionnels ou privés, les habitants et acteurs du territoire.

A partir d'un diagnostic partagé, élaboré mi 2019 à mi 2020, plusieurs réunions de travail avec les élus du territoire ont présidé à la préfiguration de la stratégie du plan climat dont les orientations stratégiques ont été validées par le comité syndical du 11 février 2021 et sont rappelées ci-après.

Un partage large de cette stratégie a été mené avec les intercommunalités et leurs communes membres, ainsi que les partenaires institutionnels du PETR, afin d'initier le travail sur la constitution du premier plan d'actions 2021 – 2027 du PCAET.

Une large concertation a été menée à travers le site Internet du PETR, les réunions du Conseil de développement de l'Alsace du Nord, les séminaires dédiés au PCAET et des fiches de synthèse communicantes.

Parallèlement, une concertation citoyenne intitulée « Agir ensemble pour les transitions de l'Alsace du Nord », ouverte à l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations, citoyens), a été conduite, afin d'identifier les défis jugés prioritaires, des pistes d'actions et des porteurs potentiels. Ce travail et les liens tissés avec les acteurs du territoire devront être poursuivis pour continuer à développer/alimenter le plan d'actions du plan climat. Les modalités de concertation et de communication définies par le comité syndical du 11 avril 2019 ont été mises en œuvre.

I. Le diagnostic

Un diagnostic complet a été réalisé, basé à la fois sur les données chiffrées (ATMO Grand Est, INSEE, ADEUS principalement) et des données qualitatives issues du partage avec les collectivités locales et les autres partenaires et acteurs du territoire. Le diagnostic territorial a fait l'objet de 4 ateliers avec les collectivités locales. Pour plus de cohérence, ces ateliers ont été conduits concomitamment avec la révision du SCoT. Le diagnostic complet, ainsi que les fiches de synthèse thématiques sont téléchargeables sur le site du PETR de l'Alsace du Nord (www.alsacedunord.fr).

Séance du samedi 11 septembre 2021 à 8h30

Salle polyvalente – Rittershoffen

**Délibération CS n°2021-II-04 : ARRET DU PROJET DE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)
DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)**

II. Les orientations stratégiques

La stratégie du plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord est adaptée au contexte du territoire de l'Alsace du Nord, dans une trajectoire ambitieuse et dans un esprit de réalisme quant à sa mise en œuvre, avec la volonté d'impulser une dynamique collective à l'ensemble de l'Alsace du Nord.

Elle est structurée autour de 4 axes thématiques et 1 axe transversal, et se décline en plusieurs orientations. Des objectifs chiffrés aux horizons 2030 et 2050 cadrent la stratégie du PCAET, tel que la loi le prévoit.

Vers un territoire plus SOBRE

- *Consommation d'énergie 2030 : - 19% par rapport à 2018*
- *Consommation d'énergie 2050 : -50% par rapport à 2012*

Vers un territoire plus AUTONOME

- *Production d'énergies renouvelables 2030 : + 54% par rapport à 2018*
- *Production d'énergies renouvelables 2050 : x 2,3 soit l'équivalent de la consommation d'énergie du territoire*

Vers un territoire plus ATTRACTIF

- *Respect des objectifs fixés dans le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques*
⇒ *Exemple - 30% de particules fines en 2030 par rapport à 2018*

Vers un territoire plus RESILIENT

- *Emissions de gaz à effet de serre 2030 : - 33% par rapport à 2018*
- *Emissions de gaz à effet de serre 2050 : - 75% par rapport à 1990*

Vers un territoire plus MOBILISATEUR

Séance du samedi 11 septembre 2021 à 8h30

Salle polyvalente – Rittershoffen

**Délibération CS n°2021-II-04 : ARRET DU PROJET DE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)
DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)**

III. Le plan d'actions 2021-2027

Ce premier plan d'actions couvre les enjeux climat-air-énergie majeurs auxquels l'ensemble du territoire doit répondre. Il comporte ainsi des actions du PETR et de ses collectivités membres, mais également des partenaires du PETR et des initiatives privées.

Composé de 67 actions initiales, il est amené à s'étoffer au fur et à mesure de sa mise en œuvre, notamment grâce aux actions de mobilisation.

Chaque action fait l'objet d'une fiche qui reprend notamment le porteur, le contexte, un court descriptif de l'action et son calendrier. Certaines actions regroupent plusieurs projets de différents porteurs qui concourent tous à l'atteinte du même objectif. Une annexe à la fiche-action reprend, dans ce cas, la liste des projets identifiés. L'ensemble des fiche-actions seront téléchargeables sur le site internet du PETR.

Des indicateurs permettent d'évaluer l'impact qualitatif et/ou quantitatif selon l'action. Les actions feront l'objet d'un suivi et d'une mise à jour de la fiche en tant que de besoin.

Axe 1 : Vers un territoire plus SOBRE

1.1 Être collectivités exemplaires
1.1.1 Analysons, optimisons et programmons l'efficacité énergétique des bâtiments publics
1.1.2 Rénovons thermiquement les bâtiments publics
1.1.3 Réalisons des bâtiments publics passifs
1.1.4 Optimisons l'éclairage public
1.1.5 Rendons les déplacements de la collectivité plus vertueux
1.2 Accélérer l'amélioration de la performance énergétique du bâti privé
1.2.1 Développons le service d'accompagnement à la rénovation énergétique du résidentiel et du tertiaire
1.2.2 Elargissons le conseil et l'accompagnement de l'éco rénovation du patrimoine bâti
1.2.3 Soutenons la rénovation énergétique du résidentiel

Séance du samedi 11 septembre 2021 à 8h30

Salle polyvalente – Rittershoffen

Délibération CS n°2021-II-04 : ARRET DU PROJET DE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)

1.3 Se déplacer autrement
1.3.1 Elaborons un plan de mobilité
1.3.2 Sensibilisons à l'écomobilité et mobilisons les acteurs du territoire
1.3.3 Offrons des services d'écomobilité solidaire
1.3.4 (Ré)aménageons les pôles d'échanges multimodaux
1.3.5 Développons la pratique du vélo (infrastructures et services)
1.3.6 Développons le réseau de bus urbain et interurbain Ritmo à l'échelle de la CAH
1.3.7 Confortons la liaison ferroviaire Strasbourg - Haguenau - Wissembourg
1.3.8 Etudions la faisabilité d'un concept de mobilité multimodal pour l'Eurodistrict PAMINA
1.3.9 Réalisons une étude sur des solutions innovantes pour le transport périscolaire
1.3.10 Confortons le maillage en bornes de recharge pour véhicules électriques
1.3.11 Etudions les possibilités de développement du covoiturage local et expérimentons

Axe 2 : Vers un territoire plus AUTONOME

2.1 Développer les énergies renouvelables
2.1.1 Favorisons le développement des énergies renouvelables
2.1.2 Développons l'utilisation mutualisée du bois-énergie
2.1.3 Recyclons la sciure de bois en briquettes de chauffage
2.1.4 Appuyons nous sur nos infrastructures pour produire de l'électricité photovoltaïque
2.1.5 Suivons les performances des installations de méthanisation
2.1.6 Développons la géothermie profonde
2.1.7 Etudions les possibilités de valorisation des forages géothermiques Hélicon 2 et 3
2.1.8 Etudions la réhabilitation de microcentrales hydroélectriques
2.2 Soutenir une alimentation locale et responsable
2.2.1 Mettons en œuvre le Programme Alimentaire Territorial des Vosges du Nord
2.2.2 Accompagnons le développement des circuits locaux alimentaires du territoire
2.2.3 Développons les jardins partagés et éducatifs
2.2.4 Faisons évoluer les menus des cantines scolaires

Séance du samedi 11 septembre 2021 à 8h30

Salle polyvalente – Rittershoffen

Délibération CS n°2021-II-04 : ARRET DU PROJET DE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)

2.3 Economiser les ressources dans les entreprises
2.3.1 Partageons les bonnes pratiques énergétiques et environnementales dans le secteur industriel
2.3.2 Animons un groupe d'échanges sur l'économie circulaire entre entreprises

Axe 3 : Vers un territoire plus ATTRACTIF

3.1 Conforter les conditions de vie dans la proximité
3.1.1 Modérons la consommation foncière par les documents cadre de l'aménagement du territoire (SCoT, PLU)
3.1.2 Réhabilitons les friches
3.1.3 Etudions les possibilités de remobilisation des logements vacants
3.1.4 Développons les services de proximité par l'implantation de tiers-lieux
3.1.5 Mettons en valeur les ressources et les richesses de l'Alsace du Nord
3.2 Soutenir et faire émerger des filières de la transition climatique
3.2.1 Etudions le développement d'une filière lithium issue de l'eau géothermale
3.2.2 Développons de nouvelles filières autour du bois local
3.2.3 Soutenons l'écotourisme
3.2.4 Produisons des briques isolantes très performantes en béton de chanvre
3.3 Améliorer la qualité de l'air
3.3.1 Sensibilisons à la qualité de l'air
3.3.2 Développons un puits de carbone pour capter le CO ₂ des fumées d'EVNA
3.4 Réduire et valoriser les déchets
3.4.1 Mettons en œuvre un Plan Local de Prévention des Déchets
3.4.2 Organisons des temps forts autour de la valorisation et de la prévention des déchets
3.4.3 Sensibilisons et formons à la réduction des déchets
3.4.4 Mutualisons et réutilisons nos équipements
3.4.5 Valorisons mieux nos déchets verts
3.4.6 Préparons la mise en place de la collecte des biodéchets
3.4.7 Développons un service de location et lavage de couches pour bébé
3.4.8 Allongeons la durée de vie de nos objets

Séance du samedi 11 septembre 2021 à 8h30

Salle polyvalente – Rittershoffen

**Délibération CS n°2021-II-04 : ARRET DU PROJET DE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)
DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)**

Axe 4 : Vers un territoire plus RESILIENT

4.1 Réduire la vulnérabilité et l'exposition aux risques liés à l'eau
4.1.1 Luttons contre les coulées d'eau boueuse
4.1.2 Diminuons la consommation d'eau potable
4.2 Adapter les pratiques forestières et agricoles au changement climatique
4.2.1 Gérons durablement la forêt d'exception de Haguenau
4.2.2 Testons des modes d'évolution sylvicole permettant une meilleure résilience des espaces forestiers
4.2.3 Etudions et accompagnons l'adaptation des exploitations agricoles
4.3 Développer et combiner les solutions fondées sur la nature
4.3.1 Sensibilisons, préservons et développons la biodiversité
4.3.2 Plantons des arbres !
4.3.3 Appuyons-nous sur les capacités d'absorption des sols (eau / chaleur)
4.4 Préserver notre santé et notre bien être
4.4.1 Protégeons les personnes fragiles des canicules
4.4.2 Mettons à profit les bienfaits des milieux naturels de proximité

Axe 5 transversal : Vers un territoire plus MOBILISATEUR

5.1 Coordonnons les transitions de l'Alsace du Nord
5.2 Mobilisons autour des transitions
5.3 Créons des temps forts de communication et de sensibilisation
5.4 Créons une cité des énergies, site vitrine de la transition
5.5 Accélérons le changement par la pratique

Séance du samedi 11 septembre 2021 à 8h30

Salle polyvalente – Rittershoffen

**Délibération CS n°2021-II-04 : ARRET DU PROJET DE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)
DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)**

IV. Calendrier de validations du projet de PCAET

Le PCAET arrêté par le comité syndical, une évaluation environnementale de l'ensemble du document devra compléter le dossier. Le projet de PCAET sera soumis à plusieurs étapes réglementaires obligatoires.

L'ensemble du dossier est transmis pour avis :

- à la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) qui rendra son avis sous 3 mois,
- au Préfet de Région et à la Région Grand Est, qui rendront leur avis sous 2 mois.

Le projet de PCAET et les avis seront mis à disposition par voie électronique pour consultation du public pendant 1 mois.

Selon les différents avis et remarques émis, le PETR pourra décider d'apporter des modifications au projet de PCAET.

Le PCAET sera soumis pour approbation au comité syndical, début 2022, puis déposé électroniquement sur le centre de ressource de l'ADEME et mis à disposition du public pour une durée minimale de 3 mois.

V. Suivi et mise en œuvre

Une évaluation du PCAET devra être réalisée à mi-parcours (3 ans après son approbation – soit 2025) pour estimer si les moyens mis en œuvre (humains, techniques, financiers, administratifs) et la mobilisation du territoire sont suffisants pour atteindre les objectifs visés dans la stratégie, identifier les difficultés et dégager les clés de réussite.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial (PCAET),

Séance du samedi 11 septembre 2021 à 8h30

Salle polyvalente – Rittershoffen

**Délibération CS n°2021-II-04 : ARRET DU PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)
DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)**

- Vu l'article L. 229-26 du code de l'environnement disposant que le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale dès-lors que tous les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration dudit plan à l'établissement public chargé du schéma de cohérence territoriale,
- Vu le scénario Grand Est « Région à énergie positive et bas carbone à horizon 2050 » du SRADDET,
- Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Alsace du Nord, notamment sa compétence en matière d'élaboration du PCAET sur l'ensemble de son territoire,
- Vu la délibération N° CS 2019-II-03 en date du 11 avril 2019, prescrivant l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord et définissant les modalités de concertation et de communication,
- Vu la délibération N° CS 2021-I-08 en date du 11 février 2021, validant les éléments de la stratégie du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord,

Considérant que les enjeux d'atténuation et d'adaptation du changement climatique constituent des enjeux majeurs pour le territoire du PETR de l'Alsace du Nord,

ARRETE le projet de plan-climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord constitué :

- d'un diagnostic territorial faisant l'état des lieux énergétique et climatique, ainsi que l'analyse de la vulnérabilité du territoire,
- d'une stratégie fixant les objectifs du territoire à 2030 et 2050 et les orientations pour les atteindre,
- d'un programme d'actions élaboré en concertation avec les acteurs du territoire.

DECIDE la finalisation de la rédaction de l'évaluation environnementale stratégique sur la base du projet arrêté,

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier concernant la procédure réglementaire à suivre.

Affiché au siège du PETR, le

5/10/2021.

Pour ampliation

Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,
Mme Marie-Odile BECKER